

Ville d'ACHÈRES  
Direction de l'Éducation  
Service Enfance

## Projet Pédagogique

# Accueil de loisirs Claudie Haigneré

2 Rue Jean Moulin - 78260 Achères

2025-2026



# SOMMAIRE

## A. PRÉSENTATION

- I. Présentation de la ville
- II. Présentation de la structure
- III. Présentation du public

## B. LES OBJECTIFS

- I. Le projet éducatif
- II. Les objectifs pédagogiques
- III. Les thématiques
- IV. Grille d'évaluation

## C. LE RÔLE DE CHACUN

- I. L'équipe
- II. Le rôle du directeur
- III. Le rôle de l'animateur
- IV. Le non négociable
- V. L'évaluation

## D. LE FONCTIONNEMENT

- I. La journée type
- II. Les réunions

## E. LES RÈGLES DE VIE ET DE SÉCURITÉ

- I. Les règles de vie
- II. L'infirmerie
- III. Les déplacements
- IV. La sécurité
  - a) Incendie
  - b) PPMS

## A. PRÉSENTATION

### I. Présentation de la ville

Située au nord-est du département des Yvelines, la ville d'Achères est délimitée par la forêt de St Germain en Laye et la Seine.

Reconnue comme site pilote du département en matière de tri sélectif, Achères est également caractérisée comme ville jeune avec une population qui s'élève aux environs de 22000 habitants, majoritairement de classe moyenne.

La commune est découpée en 5 quartiers (Centre-ville, Chêne feuillu, Plante d'Hennemont, Champs de Villars et la Gare) et d'une zone industrielle. Le territoire dispose d'un patrimoine communal riche et diversifié ainsi que de nombreux équipements culturels et sportifs.

Les principales infrastructures :

- 2 gares (Achères-Ville et Achères Grand Cormier)
- 1 mairie et 1 Espace Famille
- 7 écoles maternelles et 8 écoles élémentaires
- 1 école primaire
- 2 collèges
- 1 lycée
- 1 centre de santé
- 1 PMI
- 2 gymnases (Claude Rouffy et Jean Vilar)
- 2 complexes sportifs (Petit Arche et Georges- Bourgoin)
- 1 espace sportif (Jocelyne-Triadore)
- 2 terrains de pétanques
- 7 ALSH et 2 ALIA
- 3 multi accueils
- 2 micros crèches
- 1 maison de retraite (Georges Pompidou)
- 1 maison des jeunes
- 1 maison des parents
- 1 maison de quartier
- 1 maison des associations
- 1 bureau information jeunesse (BIJ)
- 1 ludothèque
- 1 centre culturel (CCA)
- 1 conservatoire
- 1 espace musical: le SAX
- 1 cinéma Pandora
- 1 bibliothèque multimédia (Paul Eluard)

## II. Présentation de la structure

*L'accueil de loisirs Claudie Haigneré se situe dans l'école Haigneré au 2 rue Jean Moulin, quartier de la gare d'Achères, l'ALSH accueille les enfants scolarisés sur l'école du CP au CM2.*

*L'école a ouvert ses portes le Lundi 6 janvier 2025, c'est donc un tout nouvel accueil de loisirs.*

### L'accueil de loisirs :

Au 1er étage de l'école, se trouvent :

- une salle périscolaire,
- le bureau de la direction,
- ainsi que des sanitaires pour enfants et adultes.

Au rez-de-chaussée, l'établissement dispose :

- d'un préau utilisé pour des activités de motricité, aménagé également avec des tables et des chaises afin de servir de salle d'activités manuelles,
- d'une cour extérieure équipée d'un city-stade (football, handball, basket).

Concernant l'accueil des enfants :

- Les CP au CE2 fréquentant l'accueil de loisirs Haigneré pendant les temps périscolaires sont accueillis le mercredi à l'ALSH Marcel Pagnol,
- Les CM1 et CM2 sont accueillis à l'ALSH Louis Juvet,
- Durant les vacances scolaires, tous les enfants sont accueillis à l'ALSH Jacques Tati, sauf changement exceptionnel pour raison de service.

Taux d'encadrement en élémentaire (accueils périscolaires)

- Le matin : 1 animateur pour 18 enfants
- Le temps de restauration : 1 animateur pour 24 enfants
- L'accueil du soir : 1 animateur pour 20 enfants
- Le mercredi : 1 animateur pour 14 enfants
- Pendant les vacances : 1 animateur pour 12 enfants

Organisation de la restauration :

- Le repas du midi est pris dans la cantine de l'école.
- Le restaurant scolaire est situé dans le groupe scolaire Claudie Haignéré.
- Il est ouvert en période scolaire, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h30 à 13h30.

Locaux de l'école

L'école dispose des espaces suivants :

- 8 classes,
- 1 salle RASED,
- 1 salle périscolaire,
- 1 salle des professeurs,
- Des sanitaires,
- 1 bureau de direction de l'école,
- 1 bureau de direction de l'accueil de loisirs,
- Une cour de récréation avec un city-stade, permettant l'organisation de jeux sportifs.

### III. Présentation du public

L'alsh Haignéré se situe dans l'école élémentaire Claudie Haignéré.  
Il y a 7 classes du CP au CM2 .

Le projet concerne l'ensemble des élèves de l'école élémentaire, du CP au CM2, soit des enfants âgés de 6 à 11 ans.

Ces élèves sont scolarisés dans une école située dans le quartier.

Le public est caractérisé par une grande hétérogénéité, tant sur le plan des acquis scolaires que des expériences sociales et culturelles. Certains élèves rencontrent des difficultés liées à la maîtrise de la langue et aux apprentissages fondamentaux, tandis que d'autres disposent de facilités et nécessitent des activités de renforcement ou d'approfondissement.

Les spécificités de ce public impliquent :

- une pédagogie différenciée et progressive, adaptée aux différents cycles d'apprentissage ;
- des activités favorisant la coopération, le tutorat entre élèves et la mixité des groupes ;
- une ouverture culturelle et citoyenne permettant d'élargir l'horizon des élèves et de renforcer le lien entre l'école et son environnement.

Ce projet vise ainsi à répondre aux besoins diversifiés des élèves du CP au CM2, en leur proposant un cadre stimulant et inclusif, propice à la réussite scolaire et à l'épanouissement personnel.

#### IV / Accueil des enfants en situation de handicap

##### Inclusion des enfants en situation de handicap

###### 1. Objectifs

- Garantir l'égalité d'accès à toutes les activités périscolaires et scolaires.
- Favoriser le bien-être, la participation et l'autonomie de l'enfant.
- Sensibiliser les autres enfants à la diversité et à la tolérance.
- Adapter les pratiques pédagogiques pour répondre aux besoins spécifiques de chaque enfant.

###### 2. Aménagements et accompagnement

- Mise en place de Projets d'Accueil Individualisés (PAI) pour les enfants ayant des besoins particuliers (handicap moteur, cognitif, sensoriel ou psychologique).
- Adaptation des activités, du matériel et des espaces :
  - Accès facilité aux salles et installations (rampes, matériel adapté).
  - Aménagement des jeux et activités pour permettre la participation de tous.
- Accompagnement spécifique par un animateur référent ou un auxiliaire de vie scolaire (AVS) si nécessaire.

###### 3. Collaboration avec les familles et professionnels

- Concertation avec les parents pour connaître les besoins spécifiques et les stratégies d'accompagnement efficaces.
- Coordination avec les enseignants, professionnels de santé, psychologues ou thérapeutes impliqués.
- Suivi régulier pour ajuster les activités et garantir la sécurité et le confort de l'enfant.

#### 4. Formation et sensibilisation de l'équipe

- Former les animateurs et l'équipe éducative aux différentes formes de handicap et aux méthodes d'accompagnement adaptées.
- Sensibiliser tous les enfants au respect, à l'empathie et à l'inclusion.

#### 5. Suivi et évaluation

- Observer la participation et l'intégration de l'enfant dans les activités.
- Adapter les projets pédagogiques en fonction des besoins et des progrès de l'enfant.
- Communiquer régulièrement avec les familles sur l'évolution et le bien-être de l'enfant.

### B. LES OBJECTIFS

#### I. Le projet éducatif

Une volonté politique au service d'une ambition forte.

Le Projet Educatif de Territoire (PEDT) formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, une complémentarité des temps éducatifs.

Ainsi, la commune d'Achères a mené ce travail dès 2021 par l'élaboration d'un nouveau PEDT à l'issue d'une phase de concertation avec les acteurs de l'Éducation nationale, les parents d'élèves, et les acteurs éducatifs locaux, et ce afin de réfléchir ensemble aux actions éducatives souhaitées lors des temps périscolaires encadrés par la Ville et aux modalités de leur mise en cohérence avec les autres temps de l'enfant et les autres partenaires.

Cette réflexion a ainsi permis de proposer un premier projet éducatif qui prend la forme d'un engagement entre la collectivité, les services de l'Etat et les partenaires pour une période de 2022 à 2026, retranscrit dans un document simple et accessible à tous.

Ce projet éducatif a pour ambition de rassembler l'ensemble des partenaires autour « d'un projet qui portera des valeurs communes que sont :

- La réussite éducative de tous : donner à chaque famille et chaque enfant tous les moyens nécessaires à une réussite éducative et scolaire et bâtir un projet pour l'ensemble des enfants tout en tenant compte des besoins de chacun d'entre eux ;
- L'épanouissement personnel : développement de l'estime de soi, de l'autonomie et du bien-être ;
- Le vivre ensemble : l'ouverture au monde et aux autres, la citoyenneté et l'éco-citoyenneté, la laïcité, la solidarité ;
- Développer l'accompagnement à la parentalité tout au long du cursus du jeune Achérois ;
- Développer l'articulation entre les différents temps, espaces et partenaires (transition entre les temps, communication, continuité, etc...) ».

## Les AXES du PEDT

Axe 1 : *Construire pour chaque enfant/jeune un parcours éducatif favorisant son bien-être, sa réussite et son épanouissement*

➤ *Un.e enfant, un parcours !*

Objectif 1 : Développer les dispositifs favorisant la réussite et l'épanouissement de l'enfant/jeune

- ✓ Repenser et renforcer les dispositifs de soutien et d'aide quel que soit l'âge ;
- ✓ Remettre l'enfant au cœur des parcours ;
- ✓ Améliorer la santé et le bien-être de tous
- ✓ Favoriser le développement des compétences psychosociales à tout âge.

Objectif 2 : Renforcer l'inclusion des enfants et jeunes présentant des besoins éducatifs particuliers

- ✓ Rendre lisible une politique d'inclusion des enfants en situation de handicap ;
- ✓ Améliorer la formation, l'outillage et les liens des professionnels ;
- ✓ Repenser de façon collégiale et individualiser les parcours.

Objectif 3 : Renforcer l'offre éducative en direction des jeunes

- ✓ Prévenir les ruptures et l'enfermement dans des conduites à risque ;
- ✓ Développer des « activités supports » de formation citoyenne et de socialisation ;
- ✓ Mobiliser des actions « vers » ce public.

Axe 2 : *Renforcer la dynamique éducative collective territoriale pour promouvoir la continuité éducative dans l'intérêt de l'enfant*

➤ *Un.e enfant, des éducateur.rice.s au service d'une prise en charge globale et individualisée !*

Objectif 1 : Développer une politique locale commune de réussite éducative

- ✓ Passer du plan territorial à une réelle politique territoriale ;
- ✓ Mobiliser et revaloriser tous les acteur.rice.s éducatif.ve.s ;
- ✓ Promouvoir l'action concertée des partenaires éducatifs de l'enfant et du jeune.

Objectif 2 : Favoriser l'implication et la mobilisation des parents au sein de la communauté éducative

- ✓ Repenser leur rôle « politique » ;
- ✓ Soutenir l'implication des parents en tant que 1ers éducateur.rice.s ;
- ✓ Impliquer davantage les représentant.e.s de parents d'élèves ;
- ✓ Valoriser les compétences parentales.

Axe 3 : *Ouvrir le champ des possibles pour lutter contre les inégalités éducatives et construire le·a citoyen·ne de demain*

➤ *Un.e enfant, un.e citoyen.ne !*

Objectif 1 : Favoriser l'accès de tous·tes au sport, à la culture et aux savoirs

- ✓ Découvrir les différentes formes de pratiques culturelles, sportives et artistiques ;
- ✓ Offrir à l'enfant et au jeune différentes situations d'apprentissage ;
- ✓ Développer des actions innovantes de transmission et de partage.

Objectif 2 : Développer l'apprentissage du vivre ensemble et de la citoyenneté

- ✓ Favoriser l'approche interculturelle et intergénérationnelle ;
- ✓ Offrir la possibilité à chacun de découvrir l'autre dans son altérité et ses différences ;
- ✓ Développer l'esprit critique et la prise de parole constructive.

### Objectif 3 : Accompagner l'autonomisation, l'orientation et l'insertion des jeunes

- ✓ Créer les conditions d'un choix réfléchi et éclairé d'orientation ;
- ✓ Développer l'offre 18-25 ans ;
- ✓ Mobiliser l'accompagnement au projet comme outil d'émancipation et d'autonomisation.

### Objectifs pédagogiques de la structure

1. Favoriser le vivre-ensemble
  - Développer l'entraide, la coopération et l'inclusion de chaque enfant.
2. Assurer la continuité éducative
  - Mettre en place des projets périscolaires en lien direct avec les actions et objectifs de l'équipe enseignante.
3. Responsabiliser l'enfant
  - Encourager l'implication dans des projets collectifs pour développer l'autonomie, le sens des responsabilités et la citoyenneté.
4. Promouvoir le partage, la tolérance et le respect
  - Sensibiliser aux règles de vie commune et valoriser la diversité.
5. Accompagner la parentalité
  - Renforcer le lien école-famille et soutenir les parents dans leur rôle éducatif.
6. Favoriser la cohésion entre enfants et adultes
  - Créer des temps de rencontre et d'échanges favorisant la confiance mutuelle.
7. Créer un environnement sécurisant
  - Offrir un cadre bienveillant, rassurant et adapté, particulièrement dans le contexte d'une nouvelle école et d'un nouvel ALSH.
8. Faciliter l'accès à la culture
  - Diversifier les activités culturelles et artistiques pour élargir l'horizon des enfants.
9. Sensibiliser au développement durable
  - Encourager des gestes éco-responsables et transmettre une conscience environnementale.

## II. Les thématiques

1. Lutter contre le harcèlement et gérer ses émotions
  - Ateliers d'expression (court-métrage, théâtre, jeux de rôle).
  - Développement de l'empathie et de la communication bienveillante.
2. À la découverte de l'astronomie
  - Observation du ciel et découverte des planètes.
  - Activités scientifiques et manuelles autour de l'espace.
3. Lecture et enrichissement du vocabulaire
  - Ateliers lecture, contes et débats.
  - Jeux de langage et d'écriture créative.
4. En poste pour le sport !
  - Pratique sportive régulière (sports collectifs et individuels).
  - Développement de l'esprit d'équipe et de la motricité.
5. Activités ludiques et éducatives du soir
  - Jeux de société, ateliers créatifs et activités calmes.
  - Favoriser la détente et la socialisation en fin de journée.
6. Le tri sélectif en cantine
  - Mise en place d'actions concrètes de tri des déchets.
  - Sensibilisation à l'écologie et aux éco-gestes.

*Les animateurs peuvent également proposer d'autres animations en fonction des besoins et des souhaits des enfants.*

### III. Grille d'évaluation

*A tout moment de l'année nous ferons un point avec les enfants afin d'adapter les projets et activités par rapport à leurs besoins.*

## Grille d'évaluation pédagogique

Cette grille permet d'évaluer les objectifs pédagogiques à partir d'indicateurs observables et de méthodes adaptées.

### **Favoriser le vivre-ensemble**

Indicateurs : participation positive aux jeux collectifs, respect des règles de vie. Méthodes : observation quotidienne, échanges avec enfants et parents.

### **Assurer la continuité éducative (projets périscolaires)**

Indicateurs : lien entre activités et apprentissages scolaires. Méthodes : retours enseignants / animateurs.

### **Responsabiliser l'enfant (projets collectifs)**

Indicateurs : implication dans les responsabilités confiées, autonomie croissante. Méthodes : observation, entretiens courts avec enfants.

### **Promouvoir le partage, la tolérance et le respect**

Indicateurs : diminution des conflits, comportements bienveillants. Méthodes : suivi des incidents, observation des interactions.

### **Développer la parentalité**

Indicateurs : participation des familles aux actions proposées. Méthodes : comptabilisation des présences, retours parents.

### **Favoriser la cohésion entre enfants et adultes**

Indicateurs : qualité de la relation, climat de confiance. Méthodes : observation, échanges réguliers avec l'équipe.

### **Créer un environnement sécurisant**

Indicateurs : sentiment de sécurité exprimé par les enfants, stabilité du groupe. Méthodes : observations, questionnaires aux enfants.

### **Faciliter l'accès à la culture**

Indicateurs : participation aux activités culturelles, curiosité exprimée. Méthodes : observation, productions des enfants.

### **Sensibiliser au développement durable (tri, éco-gestes)**

Indicateurs : respect du tri, réutilisation des matériaux. Méthodes : observation quotidienne, projets concrets.

## Barème de niveaux

- 1 : Non acquis – L'objectif n'est pas atteint.
- 2 : En cours d'acquisition – Les progrès sont visibles mais restent irréguliers.
- 3 : Acquis – L'objectif est atteint de manière satisfaisante.
- 4 : Très bien acquis – L'objectif est dépassé, l'enfant s'implique pleinement.

## LE RÔLE DE CHACUN

### I. L'équipe

DIRECTEUR ALSH :  
SOPHIANE FRIGUI

EQUIPE ANIMATION :  
WENDY RAVACHE 100%  
MARCELLA CHIETRA VACATAIRE  
ANDRÉ DOS SANTOS 90%

## Rôles et responsabilités de chacun

### 1. Les enfants

- Participer activement aux activités et projets collectifs.
- Respecter les règles de vie et les consignes de sécurité.
- Exprimer leurs émotions et opinions de manière constructive.
- Prendre des responsabilités adaptées à leur âge (ex. : aide au rangement, animation de petits groupes).

### 2. Les animateurs / éducateurs

- Organiser, encadrer et animer les activités périscolaires.
- Favoriser le vivre-ensemble, la cohésion et le respect entre enfants.
- Observer et accompagner le développement individuel et collectif.
- Communiquer régulièrement avec les enfants et les parents sur les progrès et difficultés.
- Assurer un environnement sécurisant et bienveillant.

### 3. Les enseignants

- Collaborer avec les animateurs pour assurer la continuité éducative.
- Partager les objectifs pédagogiques et les projets scolaires.
- Soutenir les initiatives périscolaires liées aux apprentissages (lecture, sciences, etc.).

### 4. Les parents

- Soutenir la participation de l'enfant et encourager son autonomie.
- Collaborer avec l'équipe éducative et suivre les projets périscolaires.
- Transmettre leurs observations et retours sur le développement de l'enfant.
- Participer aux actions de parentalité proposées par la structure (réunions, ateliers, événements).

## 5. La direction

- Superviser la mise en œuvre du projet pédagogique et des activités.
- Garantir le respect des règles de sécurité et de la réglementation.
- Accompagner et former l'équipe éducative.
- Assurer la communication entre parents, enseignants et animateurs.

L'animateur effectue le pointage, s'assure que les enfants ont bien déjeuné, et veille aux protocoles d'allergies ainsi qu'au repas spécifiques.

L'accueil est géré avec disponibilité, assurant la sécurité affective et le respect individuel. Une attention particulière est accordée à certains enfants, en communiquant, écoutant, comprenant pour mieux les aider.

Les animateurs font preuve de disponibilité pour assurer une meilleure prise en charge des enfants. Ils doivent être à l'écoute concernant les conflits et être disponibles, bienveillants.

Dans la cour d'école, l'animateur a pour rôle d'animer et de créer une atmosphère détendue. L'équipe d'animation doit s'investir, faire preuve de créativité et d'initiative pour mettre en place des animations.

Les besoins des enfants sont respectés en permettant leur choix de participer ou non. On encourage l'exploration des idées des enfants selon leurs envies.

### Rôle de l'animateur en cantine

1. Encadrer et sécuriser
  - Veiller à la sécurité physique et au bien-être des enfants pendant le repas.
  - Surveiller les comportements pour éviter les accidents ou les conflits.
2. Favoriser le vivre-ensemble

- Encourager le respect entre enfants et le partage des espaces.
- Gérer les conflits de manière calme et pédagogique.
- Promouvoir la tolérance et l'écoute des autres.

### 3. Accompagner l'autonomie

- Aider les enfants à se servir correctement et à respecter les règles d'hygiène.
- Encourager les plus jeunes à gérer leur plateau, manger correctement et participer au rangement.

### 4. Sensibiliser à l'alimentation et au développement durable

- Expliquer l'importance d'une alimentation équilibrée.
- Mettre en place et suivre le tri des déchets et le recyclage en cantine.

### 5. Créer un climat agréable

- Maintenir une ambiance calme et conviviale pour que le repas soit un moment agréable.
- Proposer des discussions ou des activités calmes (lecture, jeux de société légers) après le repas pour favoriser la détente.

### 6. Observer et transmettre

- Repérer les enfants en difficulté ou les situations particulières (problèmes alimentaires, conflits récurrents).
- Faire remonter les informations pertinentes aux enseignants ou à la direction pour un suivi adapté.

## II. Le rôle du directeur

- Assurer la gestion quotidienne (administrative et budgétaire, matérielle)
- Assurer la gestion des ressources humaines (recrutement, encadrement et formation des animateurs)
- Veillez à une bonne communication avec la directrice de l'école, les parents et l'ensemble des partenaires (agent de service, ATSEM, corps enseignant)
- Développer des partenariats

- Animer la relation avec les familles
- Veiller à la sécurité physique, affective et morale des enfants et des adultes
- Veiller à l'organisation sur le terrain
- Définir les rôles et responsabilités de chacun
- Elaborer avec l'équipe d'animation un projet pédagogique
- Contrôler et appliquer les règles d'hygiène et de sécurité

### III. Le rôle de l'animateur

- Veiller à la sécurité physique, morale du public accueilli
- Proposer des activités adaptées à l'âge de leur public et de leur projet d'animation
- Encadrer et animer les différents temps d'accueil de la pause méridienne et du soir
- Etre en mesure de mettre en place un projet d'animation
- Connaître et se tenir informer de la réglementation de la DDCS
- Veiller à une bonne communication avec l'équipe enseignants ainsi que les différents partenaires

### IV. Le non négociable

#### . La Laïcité :

Tout agent public a un devoir de stricte neutralité dans l'exercice de ses fonctions.

Le principe de laïcité lui interdit de manifester ses convictions religieuses dans l'exercice de ses fonctions, quelles qu'elles soient. Ne pas respecter cette règle constitue un manquement à ses obligations pouvant donner lieu à l'engagement de poursuites disciplinaires.

#### . Le téléphone portable :

Tout usage, pour des raisons personnelles, du téléphone portable durant les missions de l'agent est interdit.

Toutefois, une utilisation du téléphone portable à des fins pédagogiques est tolérée (tutoriels d'activité, musique pour enfants...) après en avoir avisé le directeur.

La plupart des agents sont parents et il s'entend qu'il soit dans l'obligation de répondre à un appel téléphonique de la crèche, de l'assistante maternelle ou de l'école.

L'agent peut être autorisé à répondre à un appel urgent à condition que cela se fasse en accord avec ses collègues, en s'isolant (jamais en présence des enfants) et pour une durée brève.

#### . La tenue vestimentaire :

Tout agent doit venir travailler avec une tenue correcte, adaptée aux missions qui lui sont confiées.

Les couvre-chefs (bonnet, casquette) ne doivent être utilisés qu'en extérieur et seront donc retirés à l'intérieur de la structure.

#### . Le langage :

Les animateurs sont des référents auprès des enfants mais également des parents et de tous les acteurs éducatifs qui gravitent autour de l'enfant et à ce titre, doivent être irréprochables

quant au langage utilisé.

Les grossièretés et autres mots familiers sont à proscrire.

De même, il est interdit de parler en langue étrangère durant le temps de travail.

Le langage utilisé doit être respectueux, audible et compris de tous.

. Les retards :

Tout retard d'un agent doit être exceptionnel.

Le directeur ainsi que l'équipe d'animation doivent être prévenus très rapidement.

Si cela se reproduit souvent, l'animateur sera rappelé à l'ordre et pourra faire l'objet d'un rapport pour manquement à ses missions.

. Les absences :

Toute absence non prévue doit être signalée très rapidement au directeur.

L'agent a 48h pour faire parvenir un justificatif d'absence (certificat médical) en RH.

Passé ce délai, une lettre de rappel lui sera envoyée pour "absence non justifiée" et pourra aboutir à une retenue sur salaire si l'agent ne fournit toujours pas de justificatif.

. La discrimination:

Toute forme de discrimination est strictement interdite avec nos valeurs éducatives que nous souhaitons transmettre envers le public.

Qu'est ce que la discrimination ?

*Toute distinction, exclusion ou traitement inégal basé sur des critères tels que l'origine, la religion, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle : Tout ceci que ce soit avec ou entre les enfants également entre collègues.*

.L'entretien professionnel :

Lorsque l'on parle d'évaluation, il s'agit également de l'évaluation annuelle obligatoire pour chaque agent permanent (titulaire ou CDD) de la fonction publique.

Cette évaluation se fait par le biais de l'entretien professionnel entre l'agent et son N+1.

C'est un moment privilégié de dialogue entre l'agent et son supérieur hiérarchique direct.

Le directeur rappelle à l'agent ses principales activités et fait un bilan de l'année écoulée.

Il analyse les objectifs fixés l'année antérieure et leur atteinte ou non.

De nouveaux objectifs sont définis pour l'année à venir et les moyens de les atteindre (formations).

Des axes d'amélioration des résultats professionnels sont étudiés.

## C. LE FONCTIONNEMENT

Modalité d'inscription

L'accès au service d'accueil de loisirs nécessite une inscription sur le logiciel portail famille. Les fiches de renseignement doivent être à jour. Les non-inscrits ne sont pas pris en charge mais après contact avec la famille, s'ils sont intégrés, des pénalités s'appliquent. Les horaires comprennent l'accueil du matin, la restauration, et l'accueil du soir pour les maternelles, étude surveillée, coup de pouce, ainsi que le clas pour les élémentaires.

Tout changement en cours d'année (téléphone, adresse, personnes autorisées à venir chercher l'enfant) doit être signalé au service périscolaire ou au service éducation.

## I. La journée type + Fonctionnement du service périscolaire

### Accueil du matin (7h30 - 8h30)

- Encadrement : 2 agents de la structure
- Effectif moyen : 15 enfants
- Organisation :
  - Accueil des enfants de 7h30 à 8h20.
  - Activités proposées : jeux calmes, lecture, coloriage.
  - Pointage effectué en temps réel lors de l'arrivée des enfants.
  - À 8h20 : appel et comptage afin de vérifier la cohérence entre le nombre réel d'enfants et l'enregistrement sur tablette.
  - À 8h30 : les animateurs accompagnent les enfants dans leurs classes ou dans la cour de l'école.

### Temps de restauration (11h30 - 13h30)

- Encadrement : 5 animateurs + le directeur
- Effectif moyen : 110 enfants

### Déroulement général

- Prise en charge des enfants inscrits à partir de 11h30 dans la cour de l'école.
- Premier pointage effectué dès l'arrivée.
- Les enfants se dirigent ensuite vers le réfectoire selon un roulement établi.

### Répartition des rôles des animateurs

- Animateur au self
  - Veille à la sécurité et au bon déroulement dans la cantine (prévention des incidents).
  - S'assure que chaque enfant prend un plateau complet : entrée, plat, dessert.
  - Vérifie le respect des régimes spécifiques : standard, sans porc, sans viande.
- Animateur à l'entrée de la cantine
  - Effectue un second appel pour confirmer la présence des enfants.
  - S'assure que chaque enfant accède au repas et que personne n'est oublié.
- Trois animateurs en activité/surveillance

- Encadrent les enfants en activités dans la cour ou dans les espaces périscolaires.
- Proposent des animations ludiques en lien avec les thèmes et projets pédagogiques.
- Veillent à la sécurité et au respect des règles de vie pendant les temps libres.
- Rôle du directeur
  - Intervient en renfort dans la cour ou sur les activités.
  - Peut également mettre en place des animations ponctuelles

Voici le roulement cantine par jour :

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
11H30-12H15	CP-CE1	CP-CE1	CE2-CM1-CM2	CE2-CM1-CM2
12H30-13H15	CE2-CM1CM2	CE2-CM1CM2	CP-CE1	CP-CE1

- ❖ *16h30/ 18h30 Etude surveillée- Temps d'apprentissage ludique* encadré par les animateurs de la structure :
  - Wendy tous les soirs
  - André jeudi et vendredi soir
  - Sandy lundi et mardi soir
  - Le directeur le lundi et le mardi soir.

Organisation du temps périscolaire après 16h30

1. Prise en charge des enfants de l'étude (16h30)
  - Les animateurs accueillent les enfants et pointent leur présence sur tablette.
  - Temps de goûter fourni par les parents.
2. Activités d'apprentissage ludique et étude surveillée (16h50)
  - Les enfants se dirigent vers la salle d'étude ou la salle périscolaire.
  - Participation à des activités ludiques et pédagogiques mardi et vendredi encadrées par les animateurs par petits groupes, étude surveillée tous les soirs
3. Départs des enfants (18h - 18h30)
  - Les parents peuvent récupérer les enfants à partir de 18h.

- Départs échelonnés jusqu'à 18h30 pour assurer un accompagnement sécurisant.

### Réunions de l'équipe

- Fréquence : Une semaine sur deux.
- Objectifs :
  - Faire le point sur le fonctionnement général et les activités.
  - Évaluer les projets en cours et les besoins des enfants.
  - Préparer les prochains temps périscolaires et activités ludiques.
  - Favoriser la communication et la cohésion au sein de l'équipe.
- Participants : Tous les animateurs, le directeur, et éventuellement les intervenants spécifiques.
- Format :
  - Échanges autour de l'organisation quotidienne.
  - Partage des observations et retours sur le comportement et la participation des enfants.
  - Planification des activités à venir et répartition des rôles.

## D. LES RÈGLES DE VIE ET DE SÉCURITÉ

### I. Les règles de vie

Les règles de vie ont été faites en début d'année avec les enfants et l'équipe :

*-Partage*

*-Respect*

*-Tolérance*

*-Communication non violente ....*

### L'infirmierie

#### 1. Cahier d'infirmierie

- Enregistrement systématique de toutes les blessures et accidents.
- Permet un suivi sanitaire précis de chaque enfant.

#### 2. Prise en charge des petits accidents

- Soins immédiats par l'équipe d'animation avec désinfectant, compresses stériles, pansements et poches froides.
- Information immédiate de la famille par téléphone ou lors du départ, selon la gravité.

#### 3. Accidents plus graves

- Appel aux secours et suivi strict des instructions reçues.
- Contact immédiat avec la famille.
- Déclaration d'accident pour permettre aux parents de procéder aux démarches de soin.

#### PAI (Projet d'Accueil Individualisé)

##### 1. Objectifs

- Prendre en compte les enfants atteints de pathologies chroniques (asthme, diabète), allergies ou intolérances alimentaires.
- Définir les adaptations nécessaires à la vie en collectivité.

##### 2. Mise en place

- Élaboré à la demande de la famille et/ou du chef d'établissement avec accord parental.
- Concertation avec le médecin scolaire, PMI, ou le médecin/infirmier de la collectivité d'accueil.

##### 3. Contenu

- Besoins spécifiques et thérapeutiques de l'enfant.
- Ordonnance médicale précisant les soins nécessaires.
- Signatures des partenaires concernés.
- Diffusion aux membres de la communauté éducative impliqués.

#### Protection contre l'incendie : obligations et responsabilités

##### 1. Documents et registres

- Détenir le procès-verbal de la commission de sécurité.
- Tenir à jour le registre de sécurité.

##### 2. Contrôles et équipements

- Vérification annuelle des extincteurs, installations électriques et de chauffage.
- Éclairage à poste fixe (blocs lumineux pour issues de secours).
- Plans d'évacuation et consignes affichés clairement.
- Mise en place des moyens de premier secours.

##### 3. Mesures de prévention et d'organisation

- Respect de l'interdiction de fumer dans les locaux publics.
- Exercices d'évacuation réguliers.

- Dégagements suffisants et accessibles pour les sorties, couloirs et escaliers.
- Ne pas obstruer les issues de secours.
- Éviter l'utilisation et le stockage de matériaux inflammables.
- Isolation des locaux à risques (cuisine, chaufferie, magasin...).

#### 4. Rôle du directeur

- Vérifier la conformité des dispositions de sécurité dès l'arrivée dans les locaux.
- Sensibiliser tous les utilisateurs au respect des consignes de sécurité.

•

## PPMS

Si les Plans Particuliers de Mise en Sûreté constituent une obligation pour les établissements scolaires, ils n'en constituent pas moins un excellent cadre de référence pour les accueils de loisirs. Aussi, il est fortement conseillé aux organisateurs d'ACM d'intégrer la question de la sécurité dans la réflexion à mener avec les équipes d'encadrement, et d'élaborer un document cadre (de type PPMS) formalisant les procédures.

Attention, depuis la rentrée 2018, (instruction interministérielle du 13 avril 2017), il y a 2 PPMS dans les établissements scolaires : le PPMS risques majeurs et le PPMS attentat/intrusion. Dans l'année, il faut réaliser au moins 3 exercices de simulation dont au moins 1 exercice PPMS attentat/intrusion. A côté de ces exercices, sont organisés en plus les exercices spécifiques sécurité incendie.

Aussi, il revient aux organisateurs d'ACM, selon la configuration des lieux d'accueil (locaux situés dans l'école ou locaux non scolaires...) de trouver l'approche la plus cohérente afin de ne pas multiplier les exercices de simulation. Un rapprochement des équipes enseignantes sera utilement recherché pour élaborer conjointement des procédures qui devront être cohérentes du point de vue de l'enfant. Vous pouvez solliciter les correspondants police-gendarmerie sécurité de l'école (appelés aussi référents sécurité) qui peuvent apporter leur expertise aussi bien pour la prévention des risques (pour l'élaboration du PPMS) qu'en situations extrêmes.

Enfin, l'élaboration du PPMS ou d'un document équivalent s'inscrit dans le cadre de l'éducation à la responsabilité et à la citoyenneté, de la sensibilisation à la prévention des risques, aux missions des services de secours, à la formation aux premiers secours et à l'enseignement des règles générales de sécurité selon les articles [D.312-40](#), [D.312-41](#) et [D.312-42 du code de l'éducation](#) (décret n°2006-583 du 23 mai 2006 et circulaire n°2006-085 du 24 mai 2006).

De nombreux [documents thématiques](#) en lien avec la sécurité sur le site de l'[observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement](#).

Télécharger ci-dessous un guide d'élaboration du PPMS, qui peut servir de cadre de référence pour l'élaboration d'un plan adapté à l'accueil de loisirs

## **FICHE PPMS ALSH CLAUDIE HAIGNERE**

## 1. Identification de la structure

- Nom de l'ALSH : .....
- Directeur : .....
- Adresse : .....
- Téléphone : .....
- Courriel : .....

## 2. Responsable PPMS

- Nom et fonction : .....
- Téléphone : .....
- Suppléant : .....

---

## 3. Effectifs présents

- Nombre d'enfants : .....
- Nombre d'animateurs : .....
- Autres personnels / intervenants : .....

---

## 4. Types de risques identifiés

- Risque majeur naturel (tempête, inondation, canicule, séisme...)
- Risque technologique (nuage toxique, explosion, transport de matières dangereuses...)
  - Attentat / intrusion malveillante
  - Autre : .....

---

## 5. Déclenchement du PPMS

- Personne habilitée à déclencher l'alerte :  
.....

- **Moyens d'alerte :**
    - Téléphone
    - Signal sonore interne
    - Message verbal
    - Autre : .....
- 

## 6. Conduite à tenir (consignes générales)

### En cas de confinement

- Mettre les enfants et le personnel à l'abri dans le lieu prévu
- Fermer portes, fenêtres, volets
- Couper la ventilation si nécessaire
- Garder le calme et rassurer les enfants

### En cas d'évacuation

- Évacuer selon l'itinéraire défini
- Emporter la liste de présence
- Se rendre au point de rassemblement
- Vérifier les effectifs

### En cas d'intrusion / attentat

- Se cacher, s'enfermer si possible
  - Éteindre les lumières
  - Mettre les téléphones en silencieux
  - Ne sortir que sur consigne des forces de l'ordre
- 

## 7. Lieux prévus

- Lieu(x) de confinement : .....
  - Itinéraire(s) d'évacuation : .....
  - Point de rassemblement : .....
- 

## 8. Moyens matériels disponibles

- Trousse de premiers secours
- Eau potable

Liste des enfants et personnels

Téléphone chargé

Lampe torche

Autres : .....

---

## **9. Informations des familles**

● **Mode d'information des familles :**  Téléphone  SMS  Courriel  Affichage

▫ Les familles ne doivent pas se rendre sur place sans consigne officielle.

---

## **10. Exercices et mises à jour**

● **Date du dernier exercice PPMS :**

.....

● **Observations / améliorations :**

.....

.....

.....

.....

---

## **11. Validation**

● **Nom et signature du responsable :**

.....

● **Date :** .....

---

*Document à conserver dans un lieu accessible et connu de l'ensemble de l'équipe pédagogique.*

## ALSH CLAUDIE HAIGNERÉ

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	vendredi
7H30-8H30	<b><u>ACCUEIL MATIN</u></b> -atelier calme -coloriage -Lecture	<b><u>ACCUEIL MATIN</u></b> -atelier calme -coloriage -Lecture		<b><u>ACCUEIL MATIN</u></b> -atelier calme -coloriage -Lecture	<b><u>ACCUEIL MATIN</u></b> -atelier calme -coloriage -Lecture
11H30-13H30	<b><u>PAUSE MÉRIDIANNE</u></b> -Tournoi de sport -Projet harcèlement -Danse -Lecture -Jeux de société -Atelier libre	<b><u>PAUSE MÉRIDIANNE</u></b> -Tournoi de sport -Projet harcèlement -Danse -Lecture -Jeux de société -Atelier libre		<b><u>PAUSE MÉRIDIANNE</u></b> -Tournoi de sport -Projet harcèlement -Danse -Lecture -Jeux de société -Atelier libre	<b><u>PAUSE MÉRIDIANNE</u></b> -Tournoi de sport -Projet harcèlement -Danse -Lecture -Jeux de société -Atelier libre
16H30-18H30	ETUDE SURVEILLÉE	ETUDE + ATELIER LUDIQUE		ETUDE SURVEILLÉE	ETUDE + ATELIER LUDIQUE